

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, LETEROUIN Corinne, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Chantal CHARVIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Elisabeth EMONET a donné pouvoir à Frédéric GONDA
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

Brice VANDEPITTE a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 21.12.23

Et publication le : 22.12.23

Le Maire,



ADOPTION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « économie tourisme » ;

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Il est proposé les tarifs suivants pour l'année 2024 :

CIMETIERE

PRESTATIONS	TARIFS 2024
CONCESSIONS	
Concession 2,5 m ² - 30 ans	672 €
Concession 2,5m ² - 15 ans	452 €
Jardin d'urne - 30 ans	797 €
Jardin d'urne - 15 ans	535 €
Case columbarium - 15 ans	375 €
Case columbarium - 10 ans	271 €
Jardin du souvenir	103 €
Caveau provisoire	50 €
VACATIONS FUNERAIRES	
Opérations funéraires rendant obligatoire la présence de la Police Municipale	20 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES

La Commune de Saint-Jorioz est sollicitée par des commerces afin de pouvoir installer des terrasses sur le domaine public.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le tarif de **17 € le m²** annuel pour l'occupation précaire du domaine public au titre de l'installation de terrasses.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – DEMANDES PONCTUELLES

OBJET	TARIFS 2024
Occupation du domaine public	10 € / installation
Redevance pour utilisation de l'électricité	15 € / installation

PHOTOCOPIES

PRESTATIONS	TARIFS 2024
Photocopie Format A4	0.80 €
Photocopie Format A3	1.00 €
Photocopie couleur A4	1.10 €
Photocopie couleur A3	1.50 €
ASSOCIATIONS	
Photocopie N&B A4	0,05 €
Photocopie couleur A4	0,10 €
Photocopie N&B A3	0,08 €
Photocopie couleur A3	0,20 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

FORMAT DES ENCARTS	TARIFS 2024
1/8e de page pour deux parutions/an	275 €
1/4 de page pour deux parutions/an	510 €
1/2 page pour deux parutions/an	920 €
Pleine page intérieure pour une parution	1 630 €
Pleine page en 4ème de couverture pour une parution	2 040 €

DROIT DE PLACE

MARCHE DU JEUDI	TARIFS 2024
Marché abonnés - A l'année le ml	50.00 €
Marché passagers :	
Commerçants/Producteurs au ml	2.30 €
Redevance électricité (= 3 tickets)	6.90 €
Redevance pour utilisation d'électricité : à l'année	185.00 €
AUTRE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2024
Camions de vente en direct et autres commerçants installés hors cadre du marché hebdomadaire : par jour d'ouverture*	75,00 €
Camion agence	95,00 €
Forains, cirques, spectacles ambulants de -30m ² : par jour d'ouverture*	35,00 €
Forains, cirques, spectacles ambulants de 30 à 100m ² : par jour d'ouverture*	60,00€
Forains, cirques, spectacles ambulants de 100m ² et + : par jour d'ouverture*	120,00 €
Caution exigée avant l'installation des forains, cirques et spectacles ambulants < 100m ²	210,00 €
Caution exigée avant l'installation des forains, cirques et spectacles ambulants = ou > 100 m ²	420,00 €
Redevance électricité par jour d'installation	
- De 1 à 10 caravanes	110,00 €
- 11 caravanes et plus	165,00 €

* Le stationnement en dehors des jours d'ouverture n'est pas autorisé sauf pour l'installation la veille et éventuellement le départ le lendemain

PLAGE

TYPE D'ABONNEMENT	Tarifs 2024	
	HT	TTC
Entrée adulte (à partir de 18 ans)	2.33 €	2.80 €
Entrée jeune (de 10 à 17 ans)	0.83 €	1.00 €
Carte de 10 entrées adulte	16.67 €	20.00 €
Carte de 20 entrées adulte	30.00 €	36.00 €
Carte de 10 entrées jeune	6.67 €	8.00 €
Carte de 20 entrées jeune	11.67 €	14.00 €
Entrée à partir de 16h30	1.00 €	1.20 €
Carte d'abonnement saison	18.33 €	22.00 €
Carte à puce	1.67 €	2.00 €

Gratuité pour le personnel municipal ainsi que pour les personnes de plus de 70 ans et les mineurs habitant la commune.

BADGES D'ACCES AU PARKING DU PORT DE PLAISANCE

TYPE D'ABONNEMENT	Tarifs 2024	
	HT	TTC
COMMUNE		
journée	15.00 €	18 €
semaine	50.00 €	60 €
saison	79.17 €	95 €
EXTERIEURS		
journée	33.33 €	40 €
semaine	83.33 €	100 €
saison	208.33 €	250 €
CAUTION BADGE		
Caution	/	/

PORT DE PLAISANCE

TARIFS 2024		
Catégories	HT	TTC
PORT DE PLAISANCE		
Bateaux 0 à 8 cv	297.50 €	357 €
Bateaux 9 à 20 cv	325.00 €	390 €
Bateaux 21 à 60 cv	691.67 €	830 €
Bateaux 61 à 140 cv	975.00 €	1 170 €
Bateaux 141 à 250 cv	1 400.00 €	1 680 €
Bateaux 251 cv et plus	1 816.67 €	2 180 €
Voilier - 5m	477.50 €	573 €
Voilier de 5 à 6m	677.50 €	813 €
Voilier de + 6 m	910.84 €	1 093 €
AUTRES PANTONS		
Bateaux 0 à 8 cv	282.50 €	339 €
Bateaux 9 à 20 cv	308.34 €	370 €
Bateaux 21 à 60 cv	635.84 €	763 €
Bateaux 61 à 140 cv	877.50 €	1 053 €
Bateaux 141 à 250 cv	1 260.00 €	1 512 €
Bateaux 251 cv et plus	1 635.00 €	1 962 €
Voilier - 5m	443.34 €	532 €
Voilier de 5 à 6m	622.50 €	747 €
Voilier de + 6 m	828.34 €	994 €
Amarrage pour activité commerciale tous pontons	916.67 €	1 100 €
PONTON SAISONNIER		
Stationnement des saisonniers (avril à septembre inclus)		
Forfait de 1 à 3 jours	91.67 €	110 €
Forfait de 4 à 7 jours et par semaine	183.34 €	220 €
Stationnement des saisonniers (octobre à mars inclus)		
Forfait mensuel	25.00 €	30 €

LOCATION DE SALLES

ESPACE AUGUSTINE COUTIN

	Associations et groupements locaux	Entreprises et particuliers locaux	Associations, groupements, entreprises et particuliers extérieurs	Personnel communal
Type de manifestation	TARIFS 2024	TARIFS 2024	TARIFS 2024	TARIFS 2024
Ensemble grande salle, salle Juge et Hall				
AG/Réunion de travail	Gratuit			
Fête de famille/activités lucratives	366 €	725 €	1 477 €	486 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	55 € / Location 105 € / WE	55 € / Location 105 € / WE	55 € / Location 105 €/WE
Salle Juge				
AG/réunion de travail	Gratuit	123 €	159 €	
Fête de famille/activités lucratives	155 €	279 €	342 €	189 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	52€ /jour	52 € /jour	52 € /jour
Hall				
AG/réunion de travail	Gratuit	123 €	159 €	
Fête de famille/activités lucratives	161 €	167 €	227 €	135 €
Redevance chauffage du 15/10 au 15/04	/	52 € /jour	52 € /jour	52 € /jour
Office (cuisine)				
Fêtes de famille				
activités lucratives	77 €	134 €	285 €	108 €

OPTIONS

		TARIFS 2024
Ensemble grande salle, salle Juge et Hall		
Mise en place des tables et chaises		219 €
Nettoyage de la vaisselle		224 €
Sonorisation	Caution 2 000 €	219 €
Eclairage scénique	Caution 500 €	44 €
Vidéoprojecteur	Caution 1 000 €	99 €
Salle Juge ou hall		
Mise en place des tables et chaises		82 €
Nettoyage de la vaisselle		168 €

Gratuité pour toutes les activités scolaires et éducatives de la commune (Ecoles, Sou des Ecoles, USEP, OCCE)

Tarif dégressif :

- pour une utilisation de plusieurs jours consécutifs (ne concerne que l'ensemble grande salle et salle Juge) : à partir du 2ème jour réduction de - 50 %
- pour utilisation de l'ensemble Grande salle et salle Juge du lundi au jeudi inclus (hors jours fériés et veille de jours fériés) : réduction de - 30%

Pour les locations payantes : versement d'une caution égale au double du montant de la location

Détérioration de matériel : Facturation selon barème annexé au règlement d'utilisation de la salle

SALLE DESESTREIT

Type de manifestation	TARIFS 2024
Activités lucratives	79 €
Chauffage du 15/10 au 15/04	16 €/réunion

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Brice VANDEPITTE



Le Maire,
Michel BEAL




La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

